



# ROSPEZ INFOS

Juillet 2016

# Rospez Infos

## Journal d'Informations Municipales

### Juillet 2016

Rospéziens, Rospéziennes,

Le dernier conseil municipal de ce semestre nous amenait à valider des décisions importantes pour notre commune.

Ainsi, le projet de la salle des fêtes est maintenant lancé puisqu'au mois de juin en collaboration avec les services de Lannion Trégor Communauté, nous avons procédé à la consultation pour le choix de l'architecte. Le 5 juillet nous avons délibéré et retenu le cabinet d'architecte BY ARCHITECTES de St Michel en Grèves. En septembre nous élaborerons les premières esquisses et formerons une commission de travail avec l'ensemble des utilisateurs.

Le programme de voirie a également été validé. Cette année nous portons une attention toute particulière à ce programme par un effort financier conséquent puisque nous interviendrons sur 3000 mètres linéaires de voirie communale.

Depuis plusieurs mois la SEM travaillait sur le nouveau projet de lotissement route de Quemperven. Lors du dernier conseil nous avons également présenté le projet définitif. La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux devrait avoir lieu début septembre pour un démarrage avant fin 2016.

Récemment, la vente du cabinet médical s'est concrétisée. Conformément à ce que je vous annonçais sur le bulletin de janvier, le médecin a déposé au mois de Juin un permis de construire pour la réalisation d'une maison médicale dans la prolongement du cabinet existant, ce qui permettra la venue d'un deuxième médecin et l'intégration du cabinet d'infirmiers et des kinésithérapeutes.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et d'agréables vacances.



Jacques ROBIN

#### Permanences des élu(e)s :

Jacques ROBIN

Maire

Lundi de 10h à 12h

Mardi de 10h à 12h

Samedi de 10h30 à 12h

Martine LE DEUC

Adjointe aux affaires sociales

Sur Rendez-vous

Guy LAHAY

Adjoint aux affaires scolaires

enfance jeunesse

Samedi de 10h30 à 12h

Chantal TOURBOT

Adjointe Vie associative, Com-

munication - Information

Samedi de 10h30 à 12h

François LAERON

Adjoint Travaux, Voirie, Personnel

Sur Rendez-vous

Mauricette LAHUEC

Adjointe Finances,

Samedi de 10h30 à 12h

# Les News du Semestre



## Départ de la directrice de l'école publique Edouard Luby

Après un début de vie active à la LTT, à Lannion, Michelle Colin a repris des études et est passée par l'École Normale. Nommée à l'école d'Ar Santé, à Lannion, elle est partie ensuite enseigner à Avignon. Depuis cinq ans, elle était revenue aux sources en prenant la direction de l'école Édouard-Luby. Après vingt-sept ans d'enseignement, Michelle Colin a fait valoir ses droits à la retraite, qu'elle espère active. Pour son départ, le maire lui a remis, mardi, un bouquet de fleurs tandis que ses collègues et le personnel communal de l'école lui ont offert un cadeau.

© Le Télégramme <http://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/rospez/ecole-luby-la-directrice-prend-sa-retraite-30-06-2016-11129147.php#2dwB2Wkt3OcuPHr1.99>



## Nouvelle directrice de l'école publique Edouard Luby

A la rentrée scolaire 2016-2017, Lucie Bellanger remplacera Madame Colin à la direction du groupe scolaire Edouard Luby. Précédemment, elle assurait la fonction de Directrice à l'école primaire publique de Plouec du Trieux

## Les Rospézien(ne)s ont du talent

Couturière émérite, nous découvrons que Anne Robert a aussi des talents de brodeuse. Ainsi, dans le cadre du festival international du lin et de l'aiguille (organisé par l'Association Alliance et Culture), elle vient de remporter le 1er prix pour un ouvrage dont le thème était «la pomme» (cf photo).

Toutes nos félicitations !

Si vous connaissez un ou une Rospézien(ne) qui a un talent caché, contactez-nous pour les prochains bulletins...



# La commune

## Agenda 2016

Le Pardon de ROSPEZ aura lieu les 3, 4 et 5 Septembre 2016 organisé par le comité des fêtes

Samedi 3 Septembre : concours de boules en doublettes et en soirée repas moules-frites avec bal suivi du Feu d'artifice.

Dimanche 4 Septembre : vide-greniers dans les rues de ROSPEZ et concours de boules en doublettes.

Lundi 5 Septembre : concours de boules en doublettes.

Samedi 5 Novembre 2016 : repas « COUSCOUS » à la salle de Fêtes organisé par le comité des fêtes

Dimanche 4 décembre: marché de Noël organisé par le comité des fêtes

### RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Pour fêter la fin de l'année, le RPAM intercommunal a proposé aux assistantes maternelles une sortie à la ferme de Foreschou (Le Vieux-Marché). 21 enfants ont écouté les conseils de Amy pour nourrir tous les animaux de la ferme. 9 assistantes maternelles étaient présentes dont 4 de Rospez.

Le Relais parents assistantes maternelles, c'est aussi sur Rospez, un espace jeu tous les 15 jours (le mardi matin des semaines impaires). Il est actuellement ouvert à toutes les assistantes maternelles de la commune et bientôt, après les travaux d'isolation phonique, les parents pourront aussi participer à ces temps de

regroupement, avec leur enfant de moins de 3 ans.

Vous êtes Parents, en recherche d'un mode d'accueil, vous pouvez vous adresser au Relais pour les disponibilités d'accueil des assistantes maternelles et pour un accompagnement

dans vos démarches d'employeurs (déclaration Caf, Urssaf, contrat de travail...).

Service gratuit, ouvert à tous

Contact : Kristell MARIE  
06.77.38.49.67.

[kristell.marie@ville-lannion.fr](mailto:kristell.marie@ville-lannion.fr)



**Le 24 juin 2016 a eu lieu la remise des calculatrices aux enfants de CM2 offertes par la municipalité et l'amicale laïque .**

## RAPPEL :

### ÉLAGAGE

La Municipalité de Rospez rappelle aux propriétaires de terrains situés en bordure de route, qu'ils sont dans l'obligation d'élaguer leurs arbres. Ceci afin d'assurer de bonnes conditions de circulation sur la voie publique, et d'éviter que les câblages électriques et téléphoniques ne se coincent dans les branchages.

De trop nombreuses branches étaient sur la route, sans action de la part des propriétaires, la municipalité se verra dans l'obligation de faire respecter la Loi:

- Courrier envoyé aux propriétaires
- Si rien n'est fait, élagage des arbres par la municipalité et envoi de la facture au propriétaire.



Exemple d'arbre non élagué

### Débroussaillage devant son terrain

Nous rappelons aux propriétaires de terrains situés en bordure de route qu'ils sont dans l'obligation de nettoyer devant leur terrain jusqu'à la route. Tout particulièrement si vous avez des compteurs eau ou d'électricité en bordure de route, ils doivent être dégagés et visibles.



### Stop aux mauvaises herbes sur les trottoirs

Ennemies jurées des jardiniers... Elles viennent plus discrètement s'installer sur nos trottoirs...

Nous vous proposons à tous de jouer le jeu et de les combattre aussi pernicieusement qu'elles nous envahissent !!! Des trottoirs propres pour une commune plus agréable !

Pas besoin de dépenser des fortunes pour en venir à bout ! Nous avons tous dans nos cuisines de quoi les neutraliser.

### Les Recettes d'antan....

Petite recette efficace :

- Cinq litres d'eau
- Un kilo de sel
- 200 ml de vinaigre blanc

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commencera à faner, il vous suffira de l'arracher.

L'eau bouillante de cuisson des pommes de terre fera le même effet.

**ALORS A VOUS DE JOUER ! MERCI DE VOTRE RÉACTIVITÉ ET DE VOTRE EFFICACITÉ !**

## Horaires déchetteries été à partir du 20 Juin

A retrouver sur: <http://www.lannion-tregor.com/> section déchets ménagers, les déchetteries

à partir du 20 Juin	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Louannec	9h00-12h00 14h00-18h00	Fermée	9h00-12h00 14h00-18h00	9h00-12h00 14h00-18h00	9h00-12h00 14h00-18h00	9h00-12h00 14h00-18h00	Fermée
Ploubezre	9h00-12h00 14h00-18h00	Fermée	9h00-12h00 14h00-18h00	Fermée	Fermée	9h00-12h00 14h00-18h00	Fermée
Lannion	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00



## Rendez-vous à la plage de Beg Léguer avec la Navette Express !

Vous souhaitez aller à la plage cet été ? Une solution s'offre à vous. Pour le prix d'un ticket de bus (1€ l'aller simple, 2€ l'aller-retour, en tarif plein), la Navette Express de LTC vient vous chercher à l'arrêt de bus «Rospez Bourg» à l'heure de votre choix (selon disponibilités) et vous amène sur un des arrêts de la Ligne B à Lannion. Avec le même titre de transport, prenez la Ligne B pour aller ensuite jusqu'à la plage de Beg Leguer.

Pratique : à partir du 1 juillet, réservez votre trajet aller-retour en Navette Express au plus tard la veille avant 17h00 au numéro suivant: 02.96.05.55.55.

Ce minibus circule du lundi au vendredi (sauf le jeudi matin, jour de marché à Lannion) entre 9h et 12h et 13h30 et 16h30. Les horaires de la Ligne B sont consultables en mairie, office de tourisme ou sur le site de l'Agglo [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com) rubrique déplacements. Pensez-y.

### EXEMPLE:

Par exemple, je souhaite aller à la plage un mercredi, j'appelle le mardi avant 17h au 02.96.05.55.55 pour réserver mon trajet du lendemain (NB: Il est préférable de réserver tôt pour trouver une place disponible). Le mercredi, la Navette Express vient me chercher à Rospez à l'heure prévue pour une correspondance efficace et une arrivée à la plage de Beg Leguer en début d'après-midi.



### Objetterie

Elle ouvrira début 2017 sur la zone d'activités de Buhulien sur une surface de 6.000 m<sup>2</sup>.

Voici une photo qui montre l'avancement des travaux.

# Plan de composition du futur lotissement Route de Quemperven

Début des travaux : dernier trimestre 2016



Tableau des surfaces

Lot 1	519m <sup>2</sup>	Lot 11	451m <sup>2</sup>	Lot 21	
Lot 2	567m <sup>2</sup>	Lot 12	495m <sup>2</sup>	Lot 22	
Lot 3	566m <sup>2</sup>	Lot 13	435m <sup>2</sup>	Lot 23	
Lot 4	567m <sup>2</sup>	Lot 14	439m <sup>2</sup>	Lot 24	
Lot 5	608m <sup>2</sup>	Lot 15	448m <sup>2</sup>	Lot 25	
Lot 6	234m <sup>2</sup>	Lot 16	447m <sup>2</sup>	Lot 26	
Lot 7	240m <sup>2</sup>	Lot 17	803m <sup>2</sup>	Lot 27	
Lot 8	240m <sup>2</sup>	Lot 18	866m <sup>2</sup>	Lot 28	
Lot 9	241m <sup>2</sup>	Lot 19		Lot 29	
Lot 10	240m <sup>2</sup>	Lot 20		Lot 30	
				Lot 31	

Surface totale des lots	8406 m <sup>2</sup>
Bassin de rétention	579 m <sup>2</sup>
Espaces vert et cheminement	189m <sup>2</sup>
Voies et stationnements	1821m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE</b>	<b>10995m<sup>2</sup></b>

NB : Les surfaces sont approximatives. Elles seront définitives à l'issue du bornage.



# Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Ouvert du 6 au 29 juillet le centre de loisirs accueille les enfants à partir de 3 ans révolus à la date d'ouverture du centre et jusqu'à 12 ans.

Les tarifs :

Une nouveauté cette année, la tarification par quotient familial concerne toutes les familles habitant sur le territoire des communautés de Lannion Trégor Communauté (LTC), du Haut-Trégor (CCHT) et de la Presqu'île de Lézardrieux (CCPL) ainsi que les enfants dont les grands parents résident dans la commune de Rospez, dans ce cas les grands parents doivent fournir une copie de leur taxe d'habitation de l'année N-1.

TARIFS		GARDERIE		JOURNEE	APRES-MIDI	MINI-CAMP
Quotient Familial		Matin 7h30-9h30	Soir 17h30-18h30	avec repas et goûter	avec goûter	supplément
<b>A</b>	<550	1.56€	0.78€	6.21€	3.11€	35.00€
<b>B</b>	551 à 750	1.70€	0.85€	8.80€	4.40€	38.00€
<b>C</b>	751 à 950	1.82€	0.91€	11.39€	5.70€	41.00€
<b>D</b>	951 à 1150	1.95€	0.97€	13.98€	6.99€	44.00€
<b>E</b>	> à 1151	2.08€	1.04€	16.57€	8.29€	47.00€
<b>F</b>	Hors LTC, CCHT, CCPL	2.08€	1.04€	20.71€	10.36€	55.00€
<b>Demi-journée + repas: le coût du repas de 2.59€ est facturé en plus</b>						

Le supplément pour le mini-camp est à régler à l'inscription.

Les mini-camps :

Dans le cadre de l'accueil de loisirs d'été deux minis-camps sont organisés pour les :

- 6-9 ans : les 18, 19 et 20 juillet au Cirque à Léon à Santec. Les activités proposées : l'acrobatie, les aériens, les équilibres sur objet et le jonglage (12 places)

- 9-12 ans : les 11, 12 et 13 juillet au Centre de Glisse de Santec. Initiation : surf, paddle board, wawe-ski (16 places). Brevet de natation obligatoire.

L'encadrement des groupes est assuré par deux animateurs de l'ALSH et l'initiation aux différentes activités est dispensée par les animateurs de chaque discipline.

Les activités :

En plus des mini-camps, chaque semaine un thème : à la conquête de l'espace, les jeux olympiques autour du monde, les quatre éléments et enfin le monde magique de Myazaki. Des sorties : la Cité des Télécoms à Pleumeur Bodou, le bois de la station des eaux à Rospez, le Centre du Son à Cavan, la sortie de fin de centre au Zoo de Trégomeur et si le temps le permet les sorties plage.

L'encadrement :

Directrice : Aziliz Cornec : Directrice Stagiaire en formation BAFD, BAFA\*\*\*, PSC1\*\*. Recrutée pour assurer le remplacement de Justine Hamon.

Animatrices :

Isabelle Omnès : BAFA.

Maryline Jacob : BAFA.

Véronique Le Bricquir : BAFA.

Solenn Le Bozec : CAP Petite Enfance.

Renforts d'été :

Marine Piéto : BAFA.

Yoan Merret : BAFA, BSB\*.

Fabien Guégan : BAFA.

Tiphaine Cochard : Stagiaire BAFA.

\*BSB : Brevet de surveillant de baignade, \*\*PSC1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1, \*\*\*BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs.



Quelques enfants de l'ALSH encadrés par Aziliz et Isabelle vous présentent une des deux cabanes à insectes qu'ils ont réalisée avec l'aide de Yves Jaguin.



Équipe d'animation juillet 2016.  
Yoann, Fabien, Marine, Aziliz, Typhaine et Véronique



Emmanuel, Olivier et Florent vont installer les tentes au camping du Dossen.



Marc et Emilie assurent la restauration des enfants.



En route pour le mini-camp cirque à Léon



En route pour le mini-camp glisse à Santec

## Horaires

Journée : de 9h30 à 17h30.  
Après-midi : de 13h30 à 17h30.

Les dates à retenir

JUILLET 2016 du 6 au 29 juillet.  
AUTOMNE 2016 du 24 au 28 octobre.  
HIVER 2017 du 13 au 17 février.  
PRINTEMPS 2017 du 10 au 14 avril.  
PÉRIODE SCOLAIRE Les mercredis après-midi  
# Uniquement durant les périodes d'ouverture

## Garderie

Le matin de 7h30 à 9h30.  
Le soir de 17h30 à 18h30.

Coordonnées du centre de loisirs

Adresse : 1, Rue François Nicolas 22300 ROSPEZ  
Téléphones : Centre 02 96 38 05 84  
Portable 06 07 35 30 05 #  
Cantine 02 96 38 43 15  
Mairie 02 96 38 07 15

# Ecole publique Edouard Luby

## « Cirque à l'école »

Depuis le mois de janvier, les élèves de CP de l'école Edouard Luby participent à un projet « cirque ». Ce dispositif existe grâce à un partenariat avec le Carré Magique et fait participer une dizaine de classes du CP au CM2 de la région de Lannion.

Le thème du projet cette année était « équilibre et déséquilibre ».

Les enfants s'en sont donc donné à cœur joie sur les échasses, pédalettes, demi-lunes ou autres boules ! Ils ont aussi manipulé assiettes chinoises ou bâtons de fleur. Ils ont jonglé avec des foulards.

Ce travail a abouti à la création d'un spectacle qui a eu lieu au Carré Magique le 9 juin devant des spectateurs charmés par la prestation des « artistes » en herbe.



## Visite d'une station d'épuration

Avant les vacances de Pâques, la classe de CM1 de l'école Edouard Luby s'est rendue à la station de Kergomar

pour une visite guidée animée par M. Stéphane Le Goff, responsable du traitement de l'eau.

Dans le cadre de leur programme de sciences, ils ont découvert à cette occasion les différentes étapes du traitement, depuis la rivière jusqu'à un château d'eau.

## Permis piéton

Tous les élèves de CE2 de l'école E. Luby de Rospez ont obtenu leur permis piéton ! Après une séance théorique sur la façon de se déplacer comme piéton, un gendarme est revenu dans la classe pour faire passer l'examen.





## Nous n'irons pas à l'Opéra

Dans le cadre de la liaison école/collège, les élèves de la classe de 6ème 1 du collège Yves Coppens et la classe de CM1-CM2 de l'école Edouard Luby ont travaillé tout au long de l'année l'oeuvre vocale «Nous n'irons pas à l'opéra» de Julien Joubert. Les élèves se sont retrouvés tout au long de l'année pour travailler en commun la musique et la mise en scène: 2 après-midi à Rospez et 5 journées au collège Coppens. Cela a également été l'occasion pour les CM2 de découvrir le collège afin d'aborder la rentrée prochaine en toute sérénité. Les deux classes ont eu le plaisir de se produire sur scène lors de 6 spectacles, aboutissement de ce projet.

## Sortie Vélo CM2-CM1

Le vendredi 24 juin, les CM1-CM2 de la classe de Marianne Richard ont parcouru 22 km à vélo dans le cadre de l'éducation à la route. Au programme: visite de l'exploitation maraîchère "Le vert de terre" à Cavan, pique-nique au château fort et découverte de l'élevage héliicole "chapeau l'escargot" à Tonquédec. Les séances préparatoires en EPS ainsi que l'encadrement renforcé assuré par des parents ou grands-parents bénévoles habilités ont permis aux élèves de sillonner les routes de Rospez, Buhulien, Caouënnec et Tonquédec en toute sécurité. C'était une très bonne journée. Merci aux accompagnateurs.



## Horaires 2016 - 2017

Vacances d'Été :  
Vacances d'automne  
Vacances de Noël

Fin des cours mardi 5 juillet, reprise le jeudi 1er septembre  
Fin des cours mardi 19 octobre, reprise le jeudi 3 Novembre  
Fin des cours Vendredi 16 décembre, reprise le Mardi 3 Janvier

Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi  
8h45 - 16h00  
TAP\*: 16h00 - 16h30

Mercredi  
8h45 - 11h45

Vendredi  
8h45 - 15h00  
TAP\*: 15h00 - 16h30

\* TAP (Temps d'Accueil Périscolaire)

Ouverture de l'école le matin : 8h35, l'après-midi : 13h50.  
12h15 - 14h00 : Pause méridienne

Garderie le matin : 7h30 - 8h35.

Le soir : 16h30 - 18h30.

# Ecole catholique Sainte-Marie



## PROJET CIRQUE A L'ECOLE SAINTE MARIE

Durant 15 jours nous nous sommes entraînés sous le chapiteau du cirque Gervais. Nous avons fait des galipettes, des pirouettes et nous avons travaillé autour de 4 ateliers : la boule, le fil, le trapèze, les acrobaties. Grâce à ces ateliers, nous avons travaillé certains objectifs : écouter et respecter une consigne, oser prendre un risque mesuré, accepter de faire un effort, « se dépasser » ; nous avons travaillé notre équilibre, notre souplesse, notre endurance, notre motricité.

Le 29 avril, nous avons présenté notre spectacle en compagnie des responsables du cirque qui nous ont entraînés et accompagnés tout au long de ces 2 semaines. Quelle belle soirée !

## Ul liorzher skol

Er skol ar bloaz-mañ hon eus krouet ul liorzher gant plant frondus.

Kroget hon eus da blantañ meur a blantenn e miz gwengolo evel ment, saoj, lavand, santurig, tin, origanell peperisilh... Goude ar vankansoù Pask hon eus echuet holl liorzher. Ar wech-mañ eo bet plantet koriandrez, stragon, bazilik, kraksi-volez, roumarin, kramamailh ha serfilh. Bemdez er mare-mañ ez eomp d'ober un tamm tro eno evit dourañ ar plant ma vez ezhomm pe tennañ al louzoù.

Ur blijadur eo d'ober war-dro ar plant-mañ. A-raok fin ar bloaz e vo hadet bleunioù ha savet e vo ivez ul leti evit an amprevaned.

Skolidi klasad CE1/CE2/CM1/CM2 diyezhek

Ha skolidi skol-vamm diyezhek

## Silence ça pousse !

Cette année nous avons créé un jardin aromatique à l'école.

Nous avons commencé au mois de septembre par la plantation de plusieurs plantes aromatiques telles que la menthe, la sauge, la lavande, la sarriette, le thym, l'origan ou le persil...

Après les vacances de Pâques nous avons achevé les plantations. Cette fois-ci, nous avons planté de la coriandre, de l'estragon, du basilic, de la ciboulette, du romarin, de la camomille et du cerfeuil.

En ce moment tous les jours, nous allons faire un tour dans notre jardin pour arroser les plantes s'il y a besoin ou pour enlever les mauvaises herbes. C'est vraiment un plaisir de s'occuper de ces plantes.

Nous sommes très fiers d'avoir pu présenter notre travail aux élèves de maternelle. Avant la fin de l'année scolaire nous allons aussi semer des fleurs et construire un hôtel à insectes.

Les élèves de la classe de CE1/CE2/CM1/CM2 bilingue et les élèves de la classe maternelle bilingue.



## DON DE L'ÉCOLE SAINTE MARIE A L'ASSOCIATION « LES ENFANTS DE TRESTEL

Le jeudi 19 mai, la directrice de l'école Sainte Marie de Rospez a remis à la Présidente de l'Association des enfants de Trestel, un chèque de 250€. Cette somme récoltée est le résultat d'une opération « pommes-frites » qui a eu lieu à l'école le vendredi 25 mars. La directrice a précisé : « Nous avons choisi cette association car nous trouvons important d'apporter notre soutien à une organisation qui œuvre pour des projets permettant à des enfants de grandir comme les autres et de s'épanouir à leur rythme. »

<http://enfantsdetrestel.free.fr/>

## ENREGISTREMENT D'UN CD

Afin de préparer le CD de l'édition de Chœur d'écoles 2016-2017, tous les élèves de l'école Sainte Marie de Rospez se sont rendus à l'amphithéâtre de l'UCO de Guingamp. L'après-midi du 3 mai était dédiée à la finalisation de la chanson « un bateau c'est comme un pêcheur » de Maxime Piolot à savoir son enregistrement définitif. Ce projet musical a demandé de nombreuses séances de répétition afin d'aboutir à ce résultat. Une expérience musicale qui aura permis aux enfants de voir dans quelles conditions on enregistre une chanson et de leur permettre d'entendre leur propres voix.



## ANIMATION RUGBY

Les enfants des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont participé à une initiation au rugby.

Cette initiation s'est déroulée sur deux jours : le jeudi 9 juin matin et le lundi 13 juin après-midi. Ces deux séances étaient encadrées par Mr GERVIS Mickael, conseiller sportif départemental et animateur rugby. Les enfants ont pu s'initier aux règles de base du rugby: permettre à l'enfant de développer sa capacité à coopérer, se socialiser, vaincre l'appréhension du contact

et s'investir dans un jeu de contact où la loyauté est une notion fondamentale.

Mickaël a appris aux enfants les 4 règles d'or du joueur de rugby : 1. Respect de l'adversaire et de soi-même. / 2. Règle du lâcher (on doit lâcher la balle dès que l'on est au sol).

3. Règle du hors-jeu (on doit toujours se trouver derrière la ligne du ballon). / 4. Règle du placage (on doit uniquement plaquer dans la zone du corps allant de la ceinture à une ligne en dessous des épaules).

Si tout le monde respecte ces règles, le rugby n'est pas un sport plus dangereux qu'un autre.

## TOURNOI DE VOLLEY

En lien avec leur projet sportif, les élèves de CM de l'école Sainte Marie Rospez et de CE/CM de Saint Michel Trévou Tréguignec se sont rencontrés mardi pour un tournoi sportif de Volley Ball. Auparavant, Nathalie PRIGENT, responsable sportive de l'ASPTT de Volley de Lannion, était intervenue auprès des enfants pour leur faire découvrir ce sport. Passe à dix doigts, placement sur le terrain, règles du jeu, fair-play... Tous les éléments pour découvrir le volley étaient de la partie. La rencontre s'est terminée par une belle finale où deux élèves de Rospez ont pu remporter une belle médaille : Maxime OLLIVIER et Youenn LE VAILLANT.



## SORTIE AU ZOOPARC DE TREGOMEUR

Comme tous les ans, l'ensemble des enfants de l'école Sainte Marie de la Petite section de maternelle au CM2 participent à une sortie de fin d'année. Cette année c'est le Zooparc de Trégomeur qui a été choisi.

Les enfants ont eu toute la journée du mardi 14 juin pour aller à la rencontre des animaux.

## Horaires 2016 - 2017

Vacances d'Été :	Fin des cours mardi 5 juillet, reprise le jeudi 1er septembre
Vacances d'automne	Fin des cours mardi 19 octobre, reprise le jeudi 3 Novembre
Vacances de Noël	Fin des cours Vendredi 16 décembre, reprise le Mardi 3 Janvier

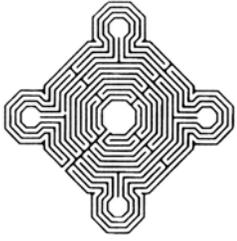
Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi et Vendredi  
8h45 - 16h15  
12h15 - 14h00 : Pause méridienne  
Ouverture de l'école le matin : 8h30, l'après-midi : 13h00.

Garderie le matin : 7h30 - 8h30.  
Le soir : 16h30 - 18h45.

# Associations

## Ro'spered

MONUMENT



HISTORIQUE

### GRUPE PATRIMOINE

Le groupe patrimoine de l'association Ro'spered dispose aujourd'hui d'un capital documentaire extrêmement riche concernant la commune, que ce soit dans le domaine de l'histoire, du bâti religieux ou autre, de l'archéologie, des voies de communication anciennes, ou encore de la culture du lin et des structures agraires et foncières d'avant et d'après la Révolution... Après la collecte, le moment de l'exploitation de ces documents est arrivé. Le grand objectif est actuellement de rédiger un ouvrage sur la Toponymie de la commune avec l'aide d'un nouvel adhérent : René Robert. Voici, à l'usage des Rospéziens, un catalogue partiel des sites et ouvrages contenant notre documentation.

#### • PUBLICATION

Rospez sous la Révolution, 1789-1804. Alain Sonneck., Association Ro'spered Patrimoine, 78 pages ; 2015. (reste une dizaine d'exemplaires disponibles à la vente)

#### • ARTICLES ET DOCUMENTS DIVERS SUR LE SITE WEB DE ROSPERED :

<https://sites.google.com/site/rospered/>

On y trouvera notamment les articles consacrés à Rospez écrits par Alain Sonneck dans les années 1980 et parus dans l'hebdomadaire Le Trégor dont il était le correspondant local.

#### • DOCUMENTS SUR DISQUE D'ORDINATEUR RO'SPERED

Les documents mis en ligne sur le site Ro'spered ne représentent qu'une infime partie de notre capital. Citons simplement quelques documents : articles écrits par Ro'spered, publiés ou non, comme les fascicules sur Saint Dogmaël et la Ville Blanche, les extraits d'articles ou d'ouvrages d'historiens traitant de Rospez, les photographies et les transcriptions au format Word des archives départementales anciennes et plus récentes (AD22), les feuilles du cadastre napoléonien et la transcription des infos des états de section de 1828 ( sous Excel) à 1932... etc.

L'exploitation de ces derniers documents a permis la réalisation à partir d'OpenStreetMap, et de logiciels libres, de cartes sur des thématiques diverses, suite à un gros travail de Serge Conanec initié à l'origine par Eric Debeau, cartes que l'on peut retrouver sur INTERNET.

#### • TRAVAUX DE CARTOGRAPHIE CONSULTABLES SUR INTERNET

Ces cartes, superposables, sont très nombreuses. On trouve notamment la carte du parcellaire 1826 et ses 3027 parcelles, la carte de localisation des lieux-dits en 1826, la carte de localisation des parcelles de lin en 1905, celle des anciens routoirs ou rouissoirs ...etc.

Voici les différents sites :

- o <http://dutregor.info/rospered/> (15 catégories)
- o Rospez patrimoine-historique : <http://u.osmfr.org/m/78960/>
- o Rospez-la-culture-du-lin-en-1905 : <http://u.osmfr.org/m/78994/>
- o Rospez – une balade à travers le patrimoine de Rospez :
- o <http://u.osmfr.org/m/78979/> (c'est le sentier de randonnée)
- o le circuit de randonnée également à voir avec sa notice sur le site VISORANDO : <http://www.visorando.com/randonnee-balade-a-travers-le-patrimoine-de-rospez/>

#### • TRAVAUX DU SERVICE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL – Région Bretagne dans le cadre du SCOT – Trégor.

2 sites internet permettent de voir comment le service du Patrimoine Culturel restitue la substantifique moelle de ses travaux (mai-septembre 2015) aux Rospéziens. A voir absolument donc :

- o le site KARTENN : <http://kartenn.region-bretagne.fr/mviewer/>
- o le site : <http://patrimoine.region-bretagne.fr/>

Récemment mis en ligne, ce dernier site comporte une foule d'informations et de photographies sur le patrimoine bâti public et privé antérieur à 1950.

**NB :** Les membres de Ro'spered se tiennent à disposition pour tout renseignement éventuel.

Lieu de réunion : Ty an Holl tous les vendredis matin (N° de téléphone : 02 96 38 42 63).

## L'histoire locale inscrite dans les pierres

Rospered s'est intéressé à la sculpture à l'entrée de la ferme de Conventant Yell. Deux hypothèses existent pour expliquer le nom du lieu :

ou bien il correspond au breton « yell », qui désigne l'épeautre, céréale plus pauvre que le blé, cultivée autrefois;

ou bien il dérive du mot « gell » et désigne une personne aux cheveux bruns, couleur noisette. A chacun de choisir son interprétation.

La sculpture mesure environ 50 cm de haut. Elle représente un homme en arme : coiffé d'un casque à nasal, campé sur la jambe gauche, il porte la main gauche à la taille et s'appuie de la droite sur une hallebarde. Le haut du corps est revêtu d'un pourpoint, à moins qu'il ne s'agisse d'une cuirasse, bien ajustée à la taille, le bas est habillé d'une courte culotte bouffante. Ces détails permettent de proposer le 16ème siècle pour la réalisation de la sculpture. En effet, si le casque à nasal est ancien et peut remonter au 11ème siècle, la hallebarde ne date que du 14ème siècle et a été en usage jusqu'au 17ème siècle. L'habit, lui, est typique du 16ème siècle.

Qui ce soldat représente-t-il ? On pense d'abord à la présence de troupes anglaises sur notre com-

mune : Bro Zos, Croas ar beret ar Saozon, Parcou Thomas. Mais nous sommes là dans un conflit qui a eu lieu au 14ème siècle. Le costume du 16ème siècle suggère plutôt les troubles dus à la Ligue, lors des guerres de religion. Le personnage représenté à Rospez pourrait alors être un « capitaine de la paroisse » ou son adjoint, un « lieutenant de la paroisse ». Ces deux termes désignent des hommes qui dirigeaient une milice paroissiale, plus anciennement appelée « francs archers » : chaque paroisse, au titre du ban ou de l'arrière-ban, devait fournir de 1 à 3 hommes, non nobles et redevables au roi du « service d'ost », service de guerre. En dehors des guerres, lors de troubles, par exemple ceux de la Ligue, chaque paroisse pouvait nommer un chef capable de diriger un groupe d'hommes capables de porter les armes : c'était le capitaine de paroisse.

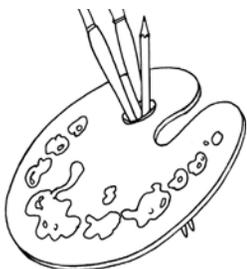
Les anciens registres d'état-civil font mention de ces « honorables gens ». Ainsi Jan Guiomar, époux de Marie L'Onnen, lieutenant de



Rospez, décède en 1702. En 1709 décède Me François Le Son, notaire, sieur de Beauregard, capitaine de la paroisse. En 1753, Yves Daniel, lieutenant de Rospez, épouse Jeanne Queffeuou. Un autre Yves Daniel, lieutenant de Saint-Quay-Perros, épouse en 1704 Anne Kerhervé, de Rospez. Me Louis Le Buzullier, lieutenant de Langoat, signe comme parrain à Rospez en 1753. Reste alors à trouver si un habitant de Conventant Yell a bien occupé ces fonctions.

## Groupe théâtre: LA TROUPE ZANZIB'ART EN PERIL

LA REPRÉSENTATION 2016 DES ADULTES ET CELLE DES ENFANTS ONT ÉTÉ TRÈS APPRÉCIÉES DU PUBLIC ROSPÉZIEN. MALHEUREUSEMENT LA TROUPE DES ADULTES A ENREGISTRÉ PLUSIEURS DÉFECTIONS DONT CELUI DU RESPONSABLE DE LA TROUPE: ANDRÉ LE MANCHEC, LA LAISSANT DÉPOURVUE D'ACTEURS MASCULINS. LA TROUPE SE RETROUVE DONC EN PÉRIL POUR SA SURVIE À DÉFAUT DE NOUVELLES ADHÉSIONS. DES APPELS À RECRUTEMENT ONT ÉTÉ LANCÉS, NOTAMMENT DANS LA PRESSE. RÉSULTAT : 1 FEMME S'EST PROPOSÉE CE QUI EST INSUFFISANT POUR ASSURER LE MAINTIEN DE LA TROUPE ADULTE QUI EST POUR LE MOMENT DE 3 FEMMES ET 1 HOMME. FAUTE D'ADHÉSIONS D'ACTEURS HOMMES, LA TROUPE ADULTE SERA MISE EN SOMMEIL. UNE DÉCISION SERA ÉGALEMENT PRISE POUR LA TROUPE DES ENFANTS, MAIS SON AVENIR N'EST PAS DIRECTEMENT LIÉ À CELUI DE LA TROUPE.



## Groupe peinture

L'année écoulée s'est bien passée avec 8 artistes, cette activité continuera pour la prochaine saison.

Site de l'association : <https://sites.google.com/site/rospered/>

# CS Rospez

Après une saison terminée de façon magnifique à Pederneac par une victoire 1 à 0 synonyme de maintien en D2 pour le CSR , au bout du bout d'une saison marquée par un très mauvais départ .

Le CSR comme Toulouse en ligue 1 a entamé une remontée dès décembre 2015 pour terminer le championnat à la 6<sup>ème</sup> place.

Ce maintien en D2 permet aussi à la B de confirmer sa présence la saison prochaine en D3 .

L'équipe vétérans est à la recherche de quelques joueurs

Les entraînements seniors reprendront en août, la saison débutant en août par la coupe de France.

L'école de foot avec ses 90 licenciés de U6 à U13 a participé à de nombreux tournois dès avril avec de très bons résultats, en effet les U11 et U13 ont participé aux finales à PRAT et gagné le tournoi coupe de France à PAIMPOL, grande performance car un doublé dans un tournoi comme PAIMPOL est un exploit pour un club comme Rospez. Ces bons résultats sont le fruit d'un excellent travail des éducateurs et bénévoles du club qui sont présents aux entraînements et tournois.

L'école de foot terminera sa saison par le fameux tournoi parents enfants du 25 juin.

Elle accueille tous les enfants de 5 ans à 13 ans

Elle reprendra début septembre

**renseignements au 0681015026**

Les catégories U15 et U17 en entente avec Ploubezre ont réalisé une bonne saison merci aux éducateurs de Rospez et Ploubezre.

Ces deux équipes repartent la saison prochaine avec certainement une équipe U18 de Rospez

Vous pouvez vous inscrire au 0681015026.

Le tournoi des jeunes du jeudi de l'Ascension s'est déroulé sous un grand soleil avec 92 équipes inscrites, dans une excellente ambiance sportive.

Toutes les personnes désirant s'investir pour donner un petit peu de leur temps sont les bienvenues. N'hésitez pas à contacter les dirigeants.

Le CSR grâce à ses dirigeants bénévoles et supporters est donc prêt à vous accueillir pour pratiquer le football à chacun son niveau et dans une bonne ambiance.



Équipe A



Équipe B

## Le club des anciens



Mise à l'honneur des 5 octogénaires de l'année fêtées par le club des 3 clochers, Yvonne Razavet, Denise Coadou, Anne Le Gac, Yvonne Fégar et Marie Adam. Ont été aussi mis à l'honneur Aimée Briand et Auguste Le Glas, les doyens du club et des assidus aux réunions

## Les AS du volant

Les As du volant, l'association loisir de badminton de Rospez, compte environ 30 inscrits cette saison. Les séances ont lieu deux fois par semaine: le lundi et le mercredi de 20h00 à 22h00 à la salle des sports.

A partir de 16 ans, les débutants comme les plus confirmés sont bienvenus et les séances se déroulent dans une bonne ambiance de convivialité et un esprit fair-play.

Il est possible de s'inscrire à tout moment. N'hésitez pas à venir faire un essai : on continue pendant tout l'été ! Le club est associé avec d'autres clubs loisir de la région pour organiser des tournois amicaux. Des tournois internes sont également effectués deux à trois fois par an.

La cotisation annuelle est de 25 € et à demi-tarif pour les arrivées après mars. La cotisation comprend l'assurance, l'achat des volants et la fourniture d'une collation lors des tournois.

Constitution du bureau 2015-2016:

Président : René ROBERT

Adjoint au président : Michel ROUSSEAU

Secrétaire : Gilles COQUILLE

Adjoint au secrétaire : Edmond LE COM

Trésorier : Charles MARAIS

Adjoint au trésorier : Tangui LE BOURDONNEC

Contact : 0674786843

<http://www.lesasduvolant.sitew.fr>



## Les petites mains

Notre association « les petites mains » puise son dynamisme dans la réalisation de broderies diverses, d'entraide et de partage entre les 20 adhérent(e)s. L'esprit de solidarité est un point fort.

Ces moments d'échanges, les mardis de 20h à 22h, jeudis de 14h à 16h et deux samedis par trimestre

de 10h à 17h, sont un espace de communication constructive et formatrice sans oublier le côté convivial et chaleureux. Chacun évolue à son rythme dans son domaine préféré en brodant ses ouvrages personnels. Les broderies sont internationales point compté, glazic, traditionnelle, hardanger (Norvège), blackwork (anglaise), suisse, sashiko (japonaise) !

De nombreux livres et revues sont

à notre disposition, source d'inspiration.

Notre local se situe à côté de la poste, l'adhésion s'élève à 20 euros pour l'année.

Si vous désirez prendre des renseignements ou nous rejoindre, vous pouvez contacter la Présidente Murielle CHARLIER au 02-96-38-48-32.

Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée.

## L'AC Rospez

L'A.C. Rospez est en forme en ce milieu d'année 2016. Elle a élu un nouveau Président, Jean-Claude Le Morvan, Rospézien de longue date.

L'A.C. Rospez est composée de 202 adultes et de 14 enfants inscrits à l'école cyclo - Rospez étant représentée par 36 adultes et 6 jeunes. Comme chaque année, l'A.C. Rospez participe en nombre aux concentrations locales (cf. photo ci-dessous illustrant le départ pour un parcours d'une quarantaine de membres, pour une journée à



vélo, passant par Plouec du Trieux).

Et comme chaque année, certains de ses membres portent les couleurs rospéziennes au delà du département. Treize de ses membres se sont rendus à Erdevén (Morbihan) pour le Tour de Bretagne de la FSGT à la Pentecôte. On y ajoutera cette année la participation de 3 adhérentes de l'A.C. Rospez au raid St Briec-Strasbourg en 9 étapes de 110km à 160km à la toute fin mai -

bravo mesdames pour cet exploit !

L'été cycliste est toujours chaud à Rospez, avec la Pierre Le Bigaut fin juin suivie du pique-nique de l'A.C. Rospez début juillet à Pont ar Prajou en Rospez. Après les congés d'été, durant lesquels se joignent régulièrement à nos sorties périodiques nos amis touristes, la rentrée sera l'occasion de finir en beauté l'année avec la coupe du Président, puis de préparer le quarantième anniversaire du club en 2017.

# Amicale laïque

En plus de se retrouver régulièrement à la sortie de l'école autour des rondes des gâteaux, l'Amicale a donné plusieurs rendez-vous aux Parents et aux Elèves de l'Ecole Edouard Luby.

La soirée couscous du 12 Mars a été un succès avec ses 120 plats à emporter et ses 150 convives sur places qui ont pu se déhancher sur la musique de Gildas Rémond.

L'annulation du loto qui devait le précéder suite au désistement de l'animatrice a été une déception autant pour le bureau que pour les personnes qui espéraient y faire un carton plein. Le projet sera rediscuté la prochaine année scolaire.

Deux « opérations pizzas » en collaboration avec la Tregor'Inn ont rencontré leur public : près de 450 pizzas ont été vendues. Pour Pâques, les gourmands ont pu profiter de ballotins de chocolats Léonidas à tarif préférentiels.

Les professeurs ont accueilli la photographe Anaïs Scheltens-Price dans les classes pendant une semaine. Elle a pu photographier les enfants dans leur quotidien à l'école et faire des photos de classe.

La kermesse du 19 juin, rendez-vous annuel incontournable de l'école, a commencé dès le repas de midi avec un jambon à l'os servi par les parents des CM1 qui a réuni près d'une centaine d'adultes et une quarantaine d'enfants.



Les festivités se sont poursuivies avec l'ouverture des 20 stands, divertissements et buvettes à 14h. Les familles ont pu profiter des spectacles de leurs enfants préparés avec les professeurs. Concours de boules, jeux en bois, structure gonflable, loteries et autres divertissements ont ravi petits et grands sous un soleil agréable jusqu'au tirage de la tombola qui a clôturé cette joyeuse journée.

Tous les bénéfices réalisés lors de ces actions permettent à l'Amicale de financer ou de compléter le coût des sorties, voyages, stages et certains équipements de l'école. La récompense du bénévolat à l'Amicale est de permettre à nos enfants de découvrir et pratiquer différentes interventions pédagogiques et culturelles. Venez nous rejoindre dans l'aventure en devenant bénévoles à nos côtés !

Une newsletter Internet est éditée après chaque réunion afin que chaque membre bénévole soit informé des bilans et projets. Une adresse mail a simultanément été créée pour permettre de contacter facilement le bureau : [amicalederospez@gmail.com](mailto:amicalederospez@gmail.com)

Le bureau de l'Amicale remercie tous les bénévoles, enseignants, parents et grands-parents de leurs petits et grands investissements au cours de cette année. Ils sont indispensables au bon fonctionnement de l'Association. Nous avons hâte de vous retrouver à la rentrée. Bonnes Vacances !



## Le comité des fêtes

Le Comité des Fêtes organise chaque année des manifestations pour participer à l'animation de la Commune de ROSPEZ.

Le bureau est composé de 2 Co Présidents: CONAN Dane et LE BRICQUIR Romain,

1 vice-présidente: Martine Le Bozec, 3 Trésorières ; LE BRICQUIR Véronique, LE GALL Patricia et MAHE Annick 1 secrétaire ; LE MENER Jean-Yves.

Le Pardon de ROSPEZ qui aura lieu sur 3 jours les 3, 4 et 5 Septembre 2016.

- Le Samedi 3 Septembre : concours de boules en doublettes et en soirée repas moules-frites avec bal suivi du Feu d'artifice.

- Le Dimanche 4 Septembre : vide-greniers dans les rues de ROSPEZ et concours de boules en doublettes.

- Le lundi 5 Septembre : concours de boules en doublettes.

L'attribution du challenge Pierre MORDELLES (Pipi) se fera sur le concours du samedi et dimanche. La fête foraine anime ces festivités.

La chasse à l'œuf, qui a été annulée cette année encore

au dernier moment pour un problème de disponibilité de terrain, ne sera plus organisée par le Comité des Fêtes, faute de terrain adapté sur la Commune et en raison des conditions météo, qui certaines années, ont occasionné un déficit budgétaire assez important.

Le Samedi 5 Novembre 2016 un repas « COUSCOUS » sera organisé à la salle des Fêtes de ROSPEZ au profit de l'association « LES REVES D'EMMY » de CAOUENNEC. Cette soirée est sur réservation (200 places assises à la Salle des Fêtes ainsi que des repas à emporter) dans les commerces ou par téléphone aux 0647592217 – 0661346235 – 0646373029, aux tarifs : 12 euros par adulte, 6 euros par enfant, avant le 24 Octobre 2016.

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 4 décembre.

LE COMITÉ DES FÊTES PROFITE DU BULLETIN MUNICIPAL POUR LANCER UN APPEL AUX PERSONNES QUI DÉSIRAIENT INTÉGRER NOTRE ASSOCIATION AFIN DE PRÉPARER AU MIEUX LES DIFFÉRENTES ANIMATIONS QUI SONT TOUJOURS EFFECTUÉES DANS UNE SUPERBE AMBIANCE.

## Bibliothèque

La bibliothèque de Rospez sera ré-ouverte à compter du Samedi 3 Septembre de 10h30 à 12h00

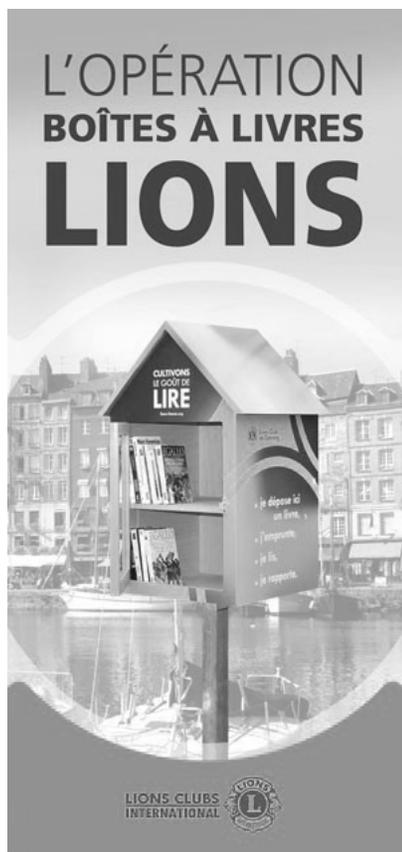
Les bénévoles souhaitent aux adhérents un Bel Été ! Bonne Lecture ! Et espèrent accueillir de nouveaux lecteurs en Septembre !

## Bientôt une boîte à livres à Rospez

L'Association « Le Lion's Club Trégor Côte de Granit Rose » nous a proposé de bénéficier d'une boîte à livres sur la Commune.

Cette boîte à livres sera installée à la rentrée par nos soins près de la Mairie, elle abritera divers ouvrages mis à disposition de tous ! Le concept étant d'emprunter un livre ... de le rapporter après lecture... d'y mettre des ouvrages personnels ... Le BUT étant de donner l'accès à tous à la lecture... d'échanger des livres au travers de cette boîte...

Si ce Service gratuit n'a aucun lien direct avec la bibliothèque, il vous donnera peut-être l'envie de vous y inscrire !

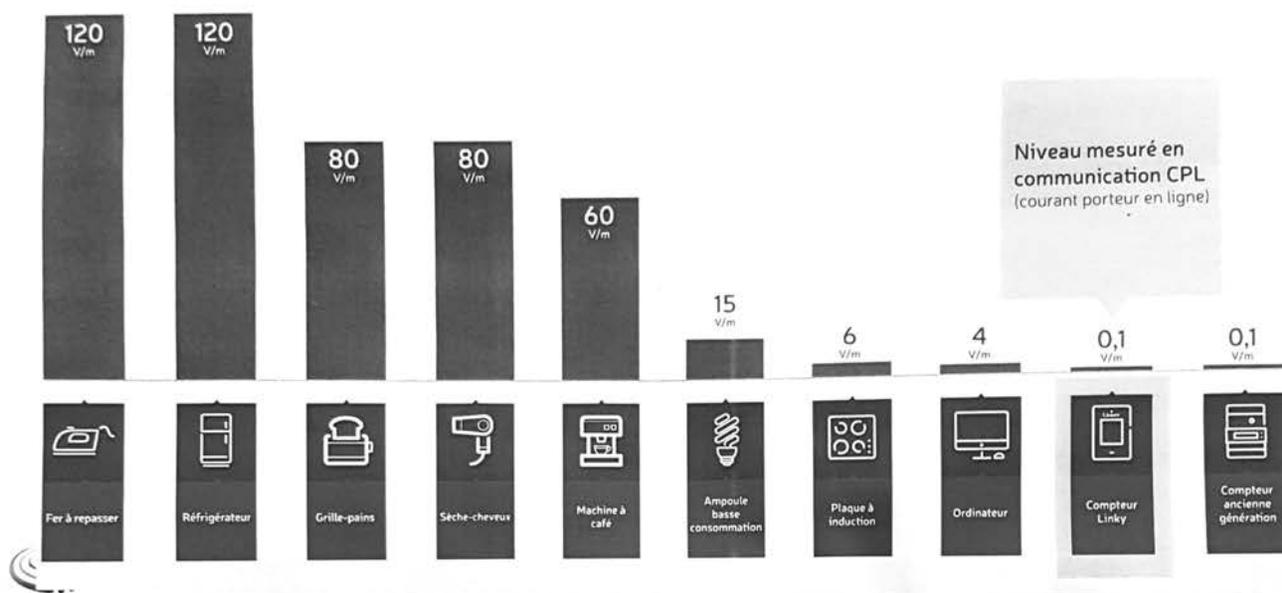


# Arrivée du nouveau compteur électrique Linky en 2017 à Rospez

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE  
DES COTES D'ARMOR

## COMPTEURS LINKY

Champ électrique en Volt/mètre mesuré à proximité de l'appareil



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE  
DES COTES D'ARMOR

## COMPTEURS LINKY

Fréquence (Hz)



INFRAROUGE



Emissions quotidiennes  
Moins d'une heure par jour  
Fréquence : 188 millions de fois plus élevée que Linky



Emissions quotidiennes  
Plusieurs heures par jour  
Fréquence : 188 000 fois plus élevée que Linky

MICRO-ONDES



Emissions quotidiennes  
Plusieurs heures par jour  
Fréquence : 18 800 fois plus élevée que Linky

Linky



Emissions quotidiennes  
Quelques secondes par jour entre minuit et 6h du matin  
Fréquence de Linky : 74 kHz

### Quelques chiffres

Linky, des questions  
0800 054 659

Médiatrices ERDF  
<http://www.erdf.fr/linky/>

Accord ACNIL

# DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**

**QUI ?** Tous les Français, îles et départements de 16 ans.

**POURQUOI ?** Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**

- 1 - Cliquez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Vérifiez ensuite que le « recensement » est inscrite dans votre compte.
- 2 - Téléchargez votre des documents numériques suivants : pièce d'identité et bullet de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « Habiter-Citoyenneté », cliquez sur « Recensement, JDC et service national », ou dans la zone « Rattachés » (chez « Recensement »).
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Remplissez votre des documents suivants : pièce d'identité et bullet de famille.

**RETROUVEZ « MA JDC SUR MOBILE » EN 1 CLIC**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS  
RÉGION NORD-OUEST  
Le centre du service national de Brest  
☎ 02 98 37 75 58  
[csn-brest.sec.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:csn-brest.sec.fct@intra.def.gouv.fr)

**JDC** JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**DEFENSE.GOV.FR**



**N'oubliez pas de vous inscrire en Mairie avant le 31 Décembre sur les listes électorales**

## STOP AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE !

Si vous souhaitez ne plus faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, inscrivez-vous sur la nouvelle liste d'opposition Bloctel. Entré en vigueur le 1er juin 2016, ce dispositif entièrement gratuit pose une double interdiction pour le professionnel qui recueille vos coordonnées téléphoniques:

- L'interdiction de vous démarcher téléphoniquement,
- L'interdiction de céder à un tiers des fichiers contenant vos données téléphoniques.

Vous pouvez inscrire jusqu'à 8 numéros de téléphone (fixe et/ou mobile) sur la liste d'opposition, par voie électronique, sur le site Internet [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr), ou par voie postale à l'adresse suivante: Bloctel -6 rue Nicolas Siret - 10 000 TROYES.

Une fois votre inscription validée, vous recevrez un message de confirmation (e-mail ou récépissé) précisant la date d'effectivité du service (30 jours maximum) et sa durée (3 ans renouvelables). Enfin, trois mois avant la fin de service, vous serez invité, par e-mail ou par courrier, à renouveler l'inscription de vos numéros sur le registre d'opposition.

Attention : si vous étiez sur la liste Pacitel, vous devez vous inscrire sur Bloctel pour continuer à bénéficier du service d'opposition, Pacitel ayant définitivement fermé le 1er janvier 2016. De même, si vous êtes sur la liste rouge ou anti-prospection (orange), il est vivement conseillé de vous inscrire sur Bloctel. Les annuaires téléphoniques ne sont pas les seuls fichiers utilisés par les professionnels pour vous démarcher. A noter que les SMS sont exclus du dispositif Bloctel.

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement 48 boulevard Magenta 35000 Rennes  
02.99.30.35.50 [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org)  
<http://www.mce-info.org/>

# Conseils Municipaux

Les comptes-rendus complets sont disponibles à la Mairie et sur le site [www.rospez.fr](http://www.rospez.fr)  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ

## Séance du 1er février 2016

### Objet : Indemnités de fonction du maire.

Considérant que le maire de la commune de Rospez demande à bénéficier d'indemnités de fonction inférieures au barème fixé à l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales. Considérant que la commune de Rospez appartient à la strate démographique de 1000 à 3499 habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer les indemnités de fonction du maire à 41 % de l'indice brut 1015, payable mensuellement.

### Objet : Indemnités de fonction des Adjointes au maire et des Conseillers municipaux délégués.

VU la délibération du conseil municipal en date du 1er février 2016 déterminant le montant des indemnités de fonction du maire de la commune de Rospez,

Considérant que la commune de Rospez appartient à la strate démographique des communes de 1000 à 3499 habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer comme suit le montant des indemnités de fonction des adjointes au maire: 13 % de l'indice brut 1015, payable mensuellement.
- Décide de fixer comme suit le montant des indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués: 5 % de l'indice brut 1015, payable mensuellement.
- Précise que cette décision prend effet au 1er février 2016, et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune, chapitre 65 en dépenses de fonctionnement.

---

## OBJET : PARTICIPATION EMPLOYEUR – RISQUE PREVOYANCE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa précédente délibération en date du 23 décembre 2013 fixant la participation employeur concernant le risque prévoyance à 15 euros par mois et par agent, dans le cadre de l'application du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Il propose au conseil municipal de porter à 18 euros par mois et par agent cette participation à compter du 1er février 2016, en rappelant que cette participation mensuelle de l'employeur ne pourra en aucun cas être supérieure à la cotisation mensuelle réclamée à l'agent dans le cadre du contrat labellisé auquel il aura souscrit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal : approuve la proposition du maire telle que présentée ci-dessus, soit une participation mensuelle employeur de 18 euros par mois et par agent, à compter du 1er février 2016.

---

## OBJET : Fixation des tarifs communaux à compter du 06 février 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les divers tarifs communaux à compter du 06 février 2016.

Tarifs communaux au 06 février 2016:

### A) Concessions cimetière

#### 1) Tarifs des concessions cimetière pour 2 m<sup>2</sup>

DUREE	PRIX
15 ANS	74 €
30 ANS	122 €
50 ANS	205 €

#### 2) Tarifs des concessions caves urnes dans l'espace cinéraire

DUREE	PRIX
15 ANS	74 €
30 ANS	122 €
50 ANS	205 €

- 3) Concession au columbarium du cimetière  
 623 € pour une durée de 15 ans  
 74 € pour une tranche de 15 ans supplémentaires  
 87 € pour une concession de 1 an non renouvelable

B) Tarifs de location de salle au Foyer Rural

TYPE DE LOCATION	TARIFS ROSPEZ	TARIFS EXTERIEUR
Repas dansant d'associations	116€	284€
Repas de quartier ou de famille, Buffet campagnard, apéritif dansant	139€	284€
Mariage	242€	390€
Réunion (associations, entreprises, sociétés extérieures à Rospez)	Sans Objet	184€ (1J)
Café (chauffage compris)	45€	Sans Objet
Comice agricole	Gratuit	378€
Arbre de Noël (associations ou entreprises)	Gratuit	142€
Buffet froid (associations Rospez)	81€	Sans Objet
Fest-Noz/Théâtre/Loto/concours de cartes	81€	232€
Location restaurants de Rospez	234€	Sans Objet

Supplément chauffage pour tarifs Rospez et Extérieur d'un montant de 57 € par location pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 30 avril inclus et entre le 1er octobre et le 31 décembre inclus.

C) Tarifs pour vaisselle manquante à l'occasion de location de la salle des fêtes.

Tarif à l'unité au 06 février 2016 :

Verre: 1 € Assiette : 2 € Plat rond : 9 € Plat ovale : 9 € Assiette dessert : 1,5 €  
 Soupière : 18 € Fourchette : 0,50 € Plateau : 9 € Couteau: 0,50 € Cuillère dessert : 0,50 €  
 Coupe : 1 € Cuillère : 0,50 € Tasse : 2 €

D) Tarifs de busage au mètre linéaire (hors grille pluviale)

- Diamètre de buse de 250 mm : tarif de 26 € du mètre linéaire
- Diamètre de buse de 300 mm : tarif de 29 € du mètre linéaire

Ces tarifs, applicables au 06 février 2016.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Technique Départemental en date du 14 décembre 2015 a émis un avis favorable concernant l'augmentation hebdomadaire de service de Mme LE BRICQUIR Véronique, adjoint technique de 2ème classe. La durée hebdomadaire de service passera de 25 heures à 28 heures à compter du 01/03/2016. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs du service technique à compter du 1er mars 2016.

**OBJET : Subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles de ROSPEZ Dotation 2016.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 000€ au profit de la Caisse des Écoles de Rospez au titre de l'année 2016, ceci afin de garantir un volet de trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de cet organisme.

**Objet : Convention « ouvrages d'éclairage public – maintenance communale »**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de convention proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor. Il s'agit d'une convention de transfert de responsabilité sur les ouvrages d'éclairage public entre le SDE22 et la commune de Rospez.

Cette convention rappelle les responsabilités de la commune dans l'exercice de la maintenance, les aspects budgétaires et transfère en gestion la totalité du stock ouvrages d'éclairage public construits depuis le 1er janvier 2005

sous maîtrise d'ouvrage SDE.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve ce projet de convention, et autorise le Maire à le signer avec le Président du SDE des Côtes-d'Armor ou son représentant.

---

**Objet : Motion de soutien aux agriculteurs et à leurs familles.**

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur les communes manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'activité agricole sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Les élus locaux sont tous invités à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, et France et en Europe.

Cette motion est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal de ROSPEZ.

---

**Objet : Acquisition de matériel informatique et de vidéoprojecteurs interactifs pour l'Ecole élémentaire publique E.Luby.**

Sur proposition du Maire le Conseil municipal décide de faire l'acquisition, sur l'exercice budgétaire 2016 du matériel suivant, pour l'école élémentaire publique Luby :

- 6 ordinateurs portables et six vidéo projecteurs interactifs

Le coût de ce matériel est estimé à 15 824,50 € H.T.

Une demande d'aide financière au titre de la réserve parlementaire, année 2016, sera sollicitée (pour une subvention de 7 900 €).

---

**Séance du 29 mars 2016**

**Objet: Approbation des comptes de gestion 2015 de la Commune de ROSPEZ et du Lotissement communal n°4 (Parc Guen).**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion 2015 de la Commune de ROSPEZ et du Lotissement communal n°4(Parc Guen), dressés par Mme MAHE, Trésorière Principale de Lannion.

Après consultation ces comptes de gestions de l'année 2015 sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

---

**Objet: Approbation des Comptes administratifs 2015 de la commune de ROSPEZ et du Lotissement communal n°4.**

Monsieur le Maire ne prend pas part à ces deux délibérations et à leur vote.

Madame Martine LE DEUC, 1er Adjoint au maire, est désignée Présidente de séance pour ces deux délibérations.

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de la commune de Rospez de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jacques ROBIN, ordonnateur, maire de ROSPEZ, et hors sa présence, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, ayant précédemment délibéré et approuvé le compte de gestion du Trésorier Principal de Lannion pour l'exercice 2015,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnements de clôture : 979 805,31 €  
Recettes de fonctionnement de clôture : 1 390 271,07 €  
Soit un excédent de clôture de : + 410 465,76 €

Dépenses d'investissement de clôture : 479 067,65 €  
Recettes d'investissement de clôture : 296 182,56 €  
Soit un déficit d'investissement de clôture de : 182 885,09 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 25 268,00 €  
Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 90 100,00 €

Soit un résultat définitif négatif en investissement de : - 118 053,09 €

Le compte administratif 2015 du Lotissement communal n°4 laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 105 345,76 € (aucune opération en investissement).

Il est approuvé à l'unanimité par 14 voix Pour.

---

### **Affectation du résultat de fonctionnement 2015 de la commune**

les membres du conseil municipal viennent d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -44 912.19 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 116 920.50 €

Soldes d'exécution de l'exercice 2015:

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -137 972.90 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 293 545.26 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 25 268.00 €

En recettes pour un montant de : 90 100.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 118 053.09 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 118 053.09 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 292 412.67 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des conseillers présents, par 15 voix Pour.

---

### **Objet : Vote des subventions communales pour l'année 2016**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations et organismes désignées ci-dessous, au titre de l'année 2016 :

1°) Article 6574 – chapitre 65 - subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes.

#### **ASSOCIATIONS 2016**

AMICALE CYCLOTOURISTE	724 €
AMICALE DES AMIS ECOLE PUBLIQUE	123 €
AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX	833 €
AMICALE LAIQUE ROSPEZ	627 €
APEL	123 €
ASSOCIATION RO'SPERED	123 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN (déplacement jeunes match à Guingamp)	205 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	123 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN	2 579 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN (pour déplacement des jeunes)	602 €

CLUB STEP FORM	123 €
GYM FEMININE	123 €
COMITE DES FETES	802 €
F.N.A.C.A	123 €
LES AIGUILLES ROSPEZIENNES	123 €
LES PETITES MAINS	123 €
RANDO ROSPEZ	123 €
SOCIETE DE CHASSE ROSPEZIENNE	123 €
LES AS DU VOLANT	123 €
VILLE DE LANNION-SECTION D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	297 €
ASS DES DONNEURS DE SANG DU LEGUER	100€
ASS DES RESTAURANTS DU CŒUR DES CÔTES D'ARMOR	100€

2°) Article 657362 - Chapitre 65 - Subvention de fonctionnement au CCAS ROSPEZ  
6 993.00 € de subvention en 2015 pour le CCAS de ROSPEZ.

---

**OBJET : Subvention à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie au titre des frais de transport et de la cantine, pour l'année 2016.**

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'aide financière de l'OGEC de L'école Sainte-Marie en ce qui concerne les frais de transports et les frais de cantine que supporte cette école (4 741 repas ont été servis à des élèves domiciliés à Rospez en 2015). Il s'agit d'une demande récurrente présentée chaque année par l'OGEC, et à laquelle le conseil municipal a toujours répondu favorablement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer au titre de l'année 2016, à l'OGEC de l'Ecole Sainte-Marie, une subvention d'un montant de 5 535,93 €uros, représentant d'une part l'aide financière aux repas servis aux élèves rospéziens scolarisés dans cette école (soit 3 460,93 €), et d'autre part, une aide aux frais de transports supportés par l'Ecole Sainte-Marie pour les déplacements des élèves rospéziens (représentant 2 075,00 €).

---

**OBJET : Renouvellement d'un poste en CUI-CAE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la précédente délibération en date du 16 février 2015 décidant de créer un poste de CUI-CAE à la commune de ROSPEZ, pour une durée de un an, de 20 heures par semaine, au service entretien de terrain de voirie et de bâtiments.

Ce contrat CUI-CAE arrive à expiration au 31 mars 2016 et le Maire informe l'assemblée communale qu'il a reçu récemment une Conseillère Entreprise de CAP EMPLOI 22 afin de solliciter le renouvellement de ce contrat pour un an. Monsieur le Maire précise que Monsieur Pierrick MINON occupe le poste créé par le contrat CUI-CAE et donne entière satisfaction dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.

Le Conseil municipal, entendu les explications du Maire, décide de renouveler le poste de CUI-CAE à la commune de ROSPEZ, pour une durée de un an, à compter du 1er avril 2016, à raison de 20 heures par semaine, au service entretien de terrain de voirie et de bâtiments.

---

**OBJET : Adhésion à l'Association des Maires de France, année 2016.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune adhère pour l'année 2016 à l'association des Maires de France et s'acquitte de la cotisation correspondante fixée à : 617,47 euros au titre de l'année 2016.

Le Conseil municipal, entendu les explications du maire, considérant l'intérêt que représente cette association pour les communes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer pour l'année 2016 auprès de l'association des Maires de France, et en conséquence de s'acquitter de la cotisation correspondante fixée à 617,47 € pour 2016, à mandater au profit de l'association départementale des Maires des Côtes-d'Armor qui se charge de reverser la part qui lui revient l'association nationale.

---

**Objet : Projet de convention entre l'Etat, la Commune et le centre instructeur pour l'archivage des dossiers**

## **des actes d'urbanisme instruits par la DDTM.**

Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention entre l'Etat, la Commune et le centre instructeur et les Archives Départementales pour l'archivage des dossiers des actes d'urbanisme instruits par la DDTM.

---

### **OBJET : Congrès des maires de France 2016. Prise en charge sur le budget communal des frais d'inscription et des remboursements de frais engagés par le maire à cette occasion.**

Monsieur le Maire ne prend pas part à la discussion et au vote cette délibération.

Madame LE DEUC, 1ère adjoint au Maire, fait part au conseil municipal de l'intention de Monsieur le Maire de participer cette année, du 31 mai au 2 juin 2016, au congrès des Maires de France à Paris, et à ce titre il représentera la commune. Elle propose au Conseil municipal la prise en charge par le budget communal année 2016, chapitre 65, des frais d'inscription, de transport, de restauration et d'hébergement du Maire lors de ce congrès.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du 1er adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide de rembourser au Maire les frais qu'il aura personnellement supportés.

suivant justificatifs produits, à l'occasion de sa participation au Congrès des Maires de France

---

### **Séance du 13 avril 2016**

#### **Objet : Fixation des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2016**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de fixer comme suit les taux d'impositions des taxes locales directes pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 14,23
- Taxe Foncière (bâti) : 16,07
- Taxe Foncière (non bâti) : 67,48

#### **Objet : Approbation des budgets primitifs 2016 : Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale les projets des budgets primitifs suivants pour l'année 2016,**

1) Le budget communal peut se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à :	1 497 519,76 €
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à :	844 179,09 €

Dont en dépenses : 636 026,00 € de crédits nouveaux proposés et 25 268,00 € de crédits reportés et 182 885,09 € de solde d'exécution négatif reporté

dont en recettes : 754 079,09 € de recettes nouvelles proposées et 90 100,00 € de recettes reportées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix Pour (unanimité) adopte le présent budget primitif 2016 de la Commune de ROSPEZ.

2) Le budget 2016 du lotissement communal N°4 peut se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à :	105 345,76 €
Dont en dépenses :	105 345,76 € chapitre 65 (article 6522)
Dont en recettes :	105 345,76 € chapitre 002 (excédent reporté)
En investissement, dépenses et recettes :	aucune opération prévue.

Après en avoir délibéré, par 16 voix Pour (unanimité), le Conseil municipal adopte le budget primitif 2016 du Lotissement communal n°4 de ROSPEZ

---

### **Séance du 18 mai 2016**

#### **OBJET : Programme de voirie 2016**

après consultation de la commission communale de voirie, le Maire propose au conseil municipal d'approuver le programme de voirie suivant pour l'année 2016 :

1°) Route de Pors Ar Lan ( 260 mètres linéaires)	Coût prévisionnel H.T = 7 786,00 €
2°) Route de Pont Prajou / Mazeo ( 1 100 mètres linéaires)	Coût prévisionnel H.T = 31 046,00 €
3°) Route de Feunteuniou ( 570 mètres linéaires)	Coût prévisionnel H.T = 18 121,80 €
4°) Route de Goazourés (780 mètres linéaires)	Coût prévisionnel H.T = 21 236,00 €

5°) Reprise du plateau Mairie

Coût prévisionnel H.T. = 3 293,74 €

6°) Reprise du plateau école

Coût prévisionnel H.T. = 3 124,74 €

Le total du programme de voirie 2016 est estimé à : 84 608,28 € H.T. (soit un montant T.T.C. de 101529,94 €)

Le Conseil municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, après vote, à l'unanimité :

Approuve le programme de voirie 2016 détaillé ci-dessus, pour un montant total H.T. estimé à 84 608,28 €.

Demande à Monsieur le Maire de lancer une consultation d'entreprises sous la forme de la procédure adaptée suivant l'article 28 du code des marchés publics, pour ces travaux de voirie.

Autorise le maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces administratives et financières s'y rapportant.

Décide de la réalisation de ces travaux sur l'exercice 2016, au second semestre.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, en section investissement, chapitre 23.

Sollicite un fonds de concours (à hauteur de 20 %) auprès de Lannion-Trégor Communauté pour la réalisation des travaux de voirie 2016 relatifs aux deux routes suivantes :

Route de Pont Prajou Mazéo, dont l'estimation des travaux H.T. est de : 31 046,00 € (soit 37 255,20 € T.T.C),

Route de Goazoures, dont l'estimation des travaux H.T. est de 21 236,00 € H.T. (soit 25 483,20 € T.T.C).

Soit un total H.T. de travaux de : 52 282,00 €.

Soit un fonds de concours total sollicité auprès de LTC de : 10 456,40 €.

le financement prévisionnel de ces travaux est prévu par autofinancement, et le fonds de concours de Lannion-Trégor Communauté.

### **Objet : Programme de voirie 2016 –Mission de maîtrise d'œuvre.**

Dans le cadre du programme de voirie 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir le Cabinet A.T.OUEST de Lannion en qualité de maître d'œuvre pour ce dossier. Il présente au Conseil municipal le projet de convention d'honoraires proposé par cette Société, arrêté à la somme H.T. de 1 875,00 euros. Il s'agit d'une mission complète comprenant les phases suivantes : AVP, PRO, DEC, ACT, DET et AOR.

---

### **OBJET : Contrat d'association école Sainte Marie. Définition du montant à verser pour l'exercice 2016.**

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération du conseil municipal n°52/2014 en date du 16 septembre 2014, relative au contrat d'association avec l'école Sainte Marie, et approuvant le projet de convention dans le cadre de ce contrat,

- Vu la convention signée entre le Maire de Rospez et la Présidente de l'OGEC de l'école Sainte Marie, relative au forfait communal dans le cadre du contrat d'association, en date du 24 novembre 2014.

- Vu la liste des élèves résidant à Rospez et scolarisés à l'Ecole Sainte Marie pour l'année scolaire 2015/ 2016,

Entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE comme suit, pour l'année 2016, le montant du contrat d'association à verser à l'école Sainte Marie :

- 28 élèves de Rospez concernés

- Forfait communal 2016 : 293, 99 € (soit le forfait communal 2015 x 0.2%)

- Montant total du contrat pour 2016 = 8 231.72 €

- Conditions de versement : 1er versement avant le 15 juillet 2016 de 4 115.86 € et le solde avant le 15 août 2016 pour un montant de 4 115.86 €.

### **Objet : Convention pour la mise à disposition de la commune de Rospez de l'éducatrice de jeunes enfants, animatrice du RPAM et des locaux affectés au RPAM.**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention pour mise à disposition de la commune de Rospez de l'éducatrice de jeunes enfants, animatrice du RPAM et des locaux affectés au RPAM.

La commune de Rospez avait décidé d'adhérer à ce dispositif par délibération du 17/12/2008 et de conventionner avec la ville de Lannion.

Le maire donne lecture du projet de la nouvelle convention de mise à disposition de l'animatrice du RPAM qui prend effet à compter du 1er janvier 2016 et s'achève au 31 décembre 2019.

Cette convention précise que la ville de Lannion s'engage à mettre à disposition de la commune de Rospez, à raison de 4h00 hebdomadaires, l'éducatrice chef de jeunes enfants, responsable du Relais parents assistantes maternelles du 01/01/2016 au 31/12/2019.

En contrepartie la commune de ROSPEZ reversera à la ville, au vu d'un état justificatif établi par la ville, le montant des salaires et charges de l'éducatrice, à hauteur de 11.42% d'un temps complet, ainsi que les frais de déplacement de l'intéressée calculés sur la base des indemnités kilométriques prévues par les textes en vigueur pour la fonction publique territoriale, déduction faite des subventions.

## **Objet de la délibération: Pacte Financier et Fiscal 2016 de Lannion-Trégor Communauté**

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le Pacte Financier et Fiscal 2016 régissant les flux financiers entre les communes et la communauté d'agglomération ;
- PREND ACTE des aides proposées par Lannion-Trégor Communauté dans le Guide des Aides Financières 2016 annexé au Pacte Financier et Fiscal 2016 de Lannion-Trégor Communauté.

## **Objet de la délibération : Contrat Départemental de Territoire 2016-2020**

M. Le Maire rappelle la nature et les modalités du Contrat Départemental de Territoire. Le Contrat départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, est la reconduction de sa politique contractuelle déjà effective depuis 2010, avec un développement notable concernant la nature des projets éligibles au dispositif, la démarche d'élaboration du contrat et les attentes du Département vis à vis des territoires avec qui il contractualise. En effet, le Contrat départemental de Territoire 2016-2020 concerne maintenant la quasi-totalité des financements à destination du bloc local pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes les constituants.

Les modalités d'élaboration du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 sont les suivantes :

1. Réalisation par le territoire d'un diagnostic territorial pour relever les atouts, forces et faiblesses du territoire, et partage des conclusions de ce diagnostic avec le Département ;
2. Élaboration d'un projet de territoire définissant les différents axes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux conclusions du diagnostic ;
3. Programmation d'une liste d'opérations, en lien avec le projet de territoire défini, que le territoire souhaite inscrire dans le contrat, 50 % minimum de l'enveloppe territoriale prévue devant concerner des opérations d'intérêt intercommunal. La liste d'opérations pourra être actualisée à l'occasion de la clause de revoyure prévue à mi-parcours du contrat.

En contrepartie de l'engagement financier départemental, il est demandé aux 34 territoires éligibles de s'impliquer dans les quatre contreparties fixées par le Département :

1. Participation de l'EPCI à l'effort de solidarité sociale sur le territoire, selon des modalités à définir avec le Département en fonction des spécificités territoriales constatées ;
2. Abondement annuel à terme du Fonds de Solidarité Logement (FSL) par le territoire sur une base de 0,50 € par habitant ;
3. Implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, avec notamment l'adhésion à la plateforme Agrilocal 22 ;
4. Contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI et les communes supérieures à 3 500 habitants.

La gouvernance du contrat est assurée par le Comité de Pilotage qui associe les Maires, le Président de l'Intercommunalité, la Conseillère départementale référente, les conseillers départementaux du territoire, ainsi que les représentants du conseil de développement de Lannion-Trégor Communauté.

Dans le cadre du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de Lannion-Trégor Communauté, une enveloppe financière d'un montant de 5 698 797 € est attribuée au territoire.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : VALIDE l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par M. le Maire ;

---

## **Objet : Spectacle pour les enfants des écoles primaires de Lannion-Trégor Communauté**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du courrier en date du 1er mars 2016 du Président de Lannion-Trégor Communauté relatif à une proposition de spectacle prévu entre fin avril et courant mai 2016, pour les enfants des écoles primaires situées dans le territoire de Lannion-Trégor Communauté. Ce spectacle intitulé « Electro Monde » est proposé par Lannion-Trégor Communauté avec une participation financière de 4,50 € par enfant à la charge de la commune, le reste du coût du spectacle et les transports étant à la charge de LTC.

Le Conseil municipal, entendu les explications du Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :- accepte de financer ce spectacle sur la base de 4,50 € par élève de primaire scolarisé et domicilié à Rospez. Cette participation sera à mandater à Lannion-Trégor Communauté.

---

## **Objet : Convention 1010810/LP/CS/ERDF/COMMUNE DE ROSPEZ**

Considérant que la Société ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION France (ERDF) doit installer une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées section ZD n°7 (lieu-dit Nonen) et ZD n° 662 (lieu-dit Dillec) appartenant à la commune de Rospez,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : Approuve la convention à passer avec ERDF pour l'installation d'une ligne électrique souterraine par la Société ERDF sur les parcelles cadastrées : section ZD n°7 (lieu-dit Nonen) et ZD n° 662 (lieu-dit Dillec) appartenant à la commune de Rospez.

Tous les frais de l'opération seront à la charge d'ERDF.

---

**Objet : Approbation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement qui serait à valider avec effet au 1er juillet 2016.

Le Conseil municipal, Entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement applicable à compter du 1er juillet 2016.

---

**Objet : Tarifs de l'accueil de loisirs du 1er juillet 2016 au 6 juillet 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de tarification de l'accueil de loisirs à compter du 1er juillet 2016 et jusqu'au 6 juillet 2017 et sollicite sa validation.

Le Conseil municipal, entendu le rapport du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité Approuve les tarifs de l'accueil de loisirs proposés par le Maire tels que détaillés ci-dessus, à compter du 1er juillet 2016 et jusqu'au 6 juillet 2017.

---

**Motion : Non à la suppression d'un tiers des places d'Hôpital de Jour de rééducation pédiatrique de Trestel.**

Nous apprenons par le « collectif pour le maintien de l'offre de soins pour les enfants du Trégor » (\*) la décision de transfert de 5 places budgétaires du Centre de Rééducation de Trestel vers le Centre Hélio-Marin de Plérin impliquant l'arrêt de la prise en charge d'au moins dix enfants à Trestel. Cette décision aurait des conséquences directes sur l'offre de soins pluridisciplinaires pour les enfants « DYS » sur le Trégor.

Ces enfants souffrent de troubles invisibles et durables. Une prise en charge adaptée est indispensable pour leur permettre de développer des stratégies de compensation et améliorer leur autonomie. Cet accompagnement doit se prolonger jusqu'à l'insertion professionnelle. Faute de quoi ils sont en situation de handicap tout au long de leur vie scolaire et quotidienne, situation de handicap qui sera majorée dans leur vie professionnelle et citoyenne !

Le taux d'occupation du service de l'hôpital de jour pédiatrique de Trestel était de 156 % en 2015 (146 % en 2014). Actuellement l'hôpital de jour accueille 42 enfants par semaine à raison de 3 soins par jour de présence. Certains enfants sont scolarisés sur place du fait de la sévérité de leurs troubles. Ils peuvent ainsi bénéficier de la complémentarité de soins de rééducation et d'enseignement adaptés. D'autres (60 par semaine en moyenne en 2015) viennent uniquement pour leur rééducation. Par ailleurs, 132 enfants sont sur la liste d'attente pour bénéficier d'un diagnostic. Cela correspond à un délai d'environ 1 an et demi.

L'offre de soins doit être globale dans tout le département ; elle se doit d'être gratuite et accessible à tous. Statistiquement, 5 % à 6 % \*\* des enfants d'âge scolaire présentent un trouble spécifique d'apprentissage et actuellement, leurs besoins de prise en charge sont loin d'être couverts dans les Côtes d'Armor. La création de places supplémentaires sur St-Brieuc se justifie, mais ne doit donc pas induire une suppression de 5 places de l'hôpital de jour pédiatrique de Trestel qui a déjà du mal à répondre aux besoins locaux. Cette suppression de 5 places aurait des répercussions directes sur le maintien de 2 classes à l'école de Trestel. Cette suppression ne doit donc pas se faire au détriment des enfants « DYS » du Trégor.

Nous Conseil Municipal de la commune de ROSPEZ soutenons l'action de ce collectif, refusons la suppression des 5 places d'hospitalisation de jour au CRRF de Trestel et demandons le maintien de ces places pour garantir l'offre de soins aux enfants du Trégor.

---

**Objet : Achat d'illuminations de Noël**

Le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'illuminations de Noël pour une enveloppe financière de 2 400,50 € H.T. (soit 2 880,60 € T.T.C)

# Les Infos Pratiques

**S.A.M.U.** 15 ou 112  
**Pompiers** 18 ou 112  
**Police** 17  
**Gendarmerie** 02 96 37 03 78  
**Centre anti-poisons Rennes**  
02 99 59 22 22

**Centre hospitalier**  
Rue Kergomar Lannion  
02 96 05 71 11

**Polyclinique du Trégor**  
Rue Docteur Feuillu Lannion  
02 96 46 65 65

**Maison médicale, CHU Iannion**  
L'accueil et la prise en charge des patients le soir et WE sont assurés par des médecins libéraux dans les locaux des consultations externes. Il est nécessaire d'appeler le 15 avant de s'y rendre.  
Les horaires d'ouverture:  
- En semaine, de 20h à 24h  
- Le samedi, de 13h à 24h  
- Le dimanche, de 8h à 24h

**Médecin**  
Carine Chardonnet  
36 route de saint marc  
02 96 21 86 92  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h à 19 h, uniquement sur rendez-vous

**Pharmacie**  
Jacques Chabot  
10, place du centre  
02 96 38 07 64

**Taxi – Transport malades assis**  
Gilbert Duval  
06 30 78 91 02  
02 96 46 47 92

**Cabinet d'Infirmières**  
1 rue de Buhulien  
02 96 38 07 47

**Masseurs Kinésithérapeutes**  
Madame Le Bougeant Morgane  
Monsieur Le Pierres Ronan  
Monsieur Le Mener Cédric  
**Impasse de la Poste**  
02 96 21 45 63  
06 42 02 22 29

**La Mairie**  
Du lundi au vendredi,  
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h45  
Fermée le samedi (sauf permanences)  
<http://www.rospez.fr>  
[rospez.mairie@orange.fr](mailto:rospez.mairie@orange.fr)  
02 96 38 07 15

**Ecole publique Edouard Luby**  
1, Rue François Nicolas  
**09 64 18 62 55 (primaire)**  
02 96 38 03 32 (maternelle)  
Contact : Mme Béllanger (Directrice)

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement**  
1, Rue François Nicolas  
[alsh.rospez@gmail.com](mailto:alsh.rospez@gmail.com)

Centre : 02 96 38 05 84  
Cantine : 02 96 38 43 15  
Mairie : 02 96 38 07 15

**Ecole catholique Sainte Marie**  
1, Route de Quemperven  
02 96 38 02 08  
Contact : Mme Guervilly (Directrice)

**Lannion-Trégor Communauté**  
1, rue Monge à Lannion  
02 96 05 09 00  
Astreinte assainissement collectif  
06 09 57 15 73

**Transports intercommunaux**  
Les transports intercommunaux Lannion-Trégor (TILI) proposent aux usagers une desserte des communes du territoire communautaire, via des lignes régulières ou des lignes à la demande.  
<http://www.lannion-tregor.com>

**Centre des finances publiques**  
Service des impôts des particuliers,  
54, rue de Kra Douar à Lannion.  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15  
02 96 48 95 94

**Trésor public**  
Trésorerie principale,  
2, quai de Viarmes  
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et  
de 13h à 16h30 (16h le vendredi)  
02 96 46 76 10

**La Poste**  
Du mardi au vendredi,  
De 8h30 à 12h30,  
Le samedi, de 9h à 12h  
Du 5 juillet 2016 au 27 août 2016:  
- le mardi 14h à 17h  
- le mercredi de 14h à 17h  
- le jeudi de 14h à 17h  
- le vendredi de 14h à 17h  
- les samedi 23 juillet, 6 août et 20 août  
de 9h à 12h

**La bibliothèque**  
Impasse de la Poste  
Le samedi, de 10h30 à 12h

**UFC-Que Choisir**  
Défense des consommateurs  
1, rue Ampère à Lannion  
02 96 20 58 76

**Restaurants du coeur**  
Distribution alimentaire, aide à la personne.  
Rue du Calvaire à Servel  
02 96 47 26 18

**Centre alimentaire du Trégor**  
Distribution alimentaire par l'intermédiaire du CCAS.  
7, Rue de Beauchamp à Lannion  
06 02 50 12 05

**Secours catholique**  
Association caritative reconnue d'intérêt public,  
4, rue du Petit Forlac'h à Lannion  
02 96 37 98 51

**Secours populaire**  
Aide alimentaire et vestimentaire,  
1, rue de Beauchamp à Lannion  
02 96 46 51 14

**Croix-rouge française**  
Accueil de personnes en difficulté,  
distribution alimentaire, formation  
secouriste  
7, rue de Beauchamp à Lannion  
02 96 37 74 18

# Calendrier de collecte 2016

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
V 1	Ordures Ménagères	L 1	31	J 1		S 1		M 1	Toussaint	J 1	
S 2		M 2		V 2	Tri Sélectif	D 2		M 2	AA	V 2	Ordures Ménagères
D 3		M 3		S 3		L 3	AB	J 3		S 3	
L 4		J 4		D 4		M 4		V 4	Ordures Ménagères	D 4	
M 5		V 5	Tri Sélectif	L 5	36	M 5		S 5		L 5	AD
M 6		S 6		M 6		J 6		D 6		M 6	
J 7		D 7		M 7		V 7	Ordures Ménagères	L 7	AE	M 7	
V 8	Tri Sélectif	L 8	32	J 8		S 8		M 8		J 8	
S 9		M 9		V 9	Ordures Ménagères	D 9		M 9		V 9	Tri Sélectif
D 10		M 10		S 10		L 10	AA	J 10		S 10	
L 11		M 11		D 11		M 11		V 11	Armistice / Tri sélectif	D 11	
M 12		J 11		L 12	37	M 12		S 12		L 12	BB
M 13		V 12	Ordures Ménagères	M 13		J 13		D 13		M 13	
J 14	Fête Nationale	S 13		M 14		V 14	Tri Sélectif	L 14	AB	M 14	
V 15	Ordures Ménagères	D 14		J 15		S 15		M 15		J 15	
S 16		L 15	Assomption	V 16	Tri Sélectif	D 16		M 16		V 16	Ordures Ménagères
D 17		M 16	33	S 17		L 17	AD	J 17		S 17	
L 18		M 17		D 18		M 18		S 19		D 18	
M 19		J 18		L 19	38	M 19		D 20		L 19	BA
M 20		V 19	Tri Sélectif	M 20		J 20		L 21	AB	M 20	
J 21		S 20		M 21		V 21	Ordures Ménagères	M 22		M 21	
V 22	Tri Sélectif	D 21		J 22		S 22		M 23		J 22	
S 23		L 22	34	V 23	Ordures Ménagères	D 23		J 24		V 23	Tri Sélectif
D 24		M 23		S 24		L 24	AD	S 26		S 24	
L 25		M 24		D 25		M 25		D 27		D 25	Noël
M 26		J 25		L 26	39	M 26		L 28	AB	L 26	
M 27		V 26	Ordures Ménagères	M 27		J 27		M 29		M 27	
J 28		S 27		J 29		V 28	Tri Sélectif	M 30		M 28	
V 29	Ordures Ménagères	D 28		V 30	Tri Sélectif	S 29		M 30		J 29	
S 30		L 29	35	S 29		D 30		D 30		V 30	Ordures Ménagères
D 31		M 30		L 31		L 31		L 31		S 31	

■ collecte des ordures ménagères (bac gris/marron)

■ collecte du tri sélectif

■ collecte décalée